



## SEANCE DU 12 MAI 2025

**N° 2025-030** L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à 18 h00,  
**Date convocation :** Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.  
**07/05/2025**  
**Présents :** M. Alain BIOLA, Mme Geneviève CAUSSIDERY, Mme Sabine RATIE, M. Christian CASSAN, Mme Francine MARTIN-ABBAL, Mme Marie-Agnès SCHERRER, M. Michel SANCHEZ, Mme Christine PUECH, M. Jean-Jacques CORON, Mme Nathalie CERVERA, Mme Adeline VERNIERES  
**Absents - Excusés :** M. Vincent CANALS, Mme Catherine VINDRINET, Mme Isabelle CATTIN, M. Vincent ARGENTIERI, M. Christian GOHIER  
**Procurations :**

Elus en exercice :	16	<b>Objet : Approbation du nouveau plan de réalisation de la ZAC Sud « LES TRAIÏORS » portant sur les équipements publics de la tranche 4</b>
Présents :	11	
Absents :	5	
Procurations :	0	
Votants :	11	

**Secrétaire de séance : Sabine RATIE**

Par délibération du 13/04/2007 le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et a approuvé la création de la ZAC ;  
Par délibération du 29/02/2008 le Conseil Municipal a désigné la société SM PROMOTION comme concessionnaire de la ZAC ;  
Par délibération du 04/12/2008 le Conseil Municipal a approuvé le traité de concession reliant le concessionnaire (SM PROMOTION) de la ZAC à la collectivité co-contractante.  
Par délibération du 09/09/2011 le Conseil Municipal a approuvé le programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC  
Par délibération du 09/09/2011 le Conseil Municipal a approuvé la 1<sup>ère</sup> modification du programme des équipements publics et du dossier de réalisation de la ZAC ;  
Par délibération du 09/09/2011 le Conseil Municipal a approuvé la 1<sup>ère</sup> modification du traité de concession de la ZAC  
Par délibération du 30/10/2013 le Conseil Municipal a approuvé la 2<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (toiletant le zonage et le règlement, notamment impactant la ZAC).  
Par délibération du 18 juillet 2016 le Conseil Municipal a approuvé la modification du programme des équipements publics et du dossier de réalisation de la ZAC de BASSAN

Le contexte évolue. Il est présenté chaque année dans le cadre du bilan de la ZAC voté en Conseil Municipal. La principale évolution concerne :

- La mise à jour du plan du programme des équipements publics (mise à jour partie sud – Tranche 4), En conséquence le **programme des équipements publics** évolue de la manière suivante :
- Précision du projet sur la partie sud (secteur des Traisors – tranche 4) : le passage libre entre les lots 187 et 188 servant de liaison piétonne possible vers le bassin de rétention est supprimé,

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 311-7,
- Vu les délibérations précédemment citées,
- Vu le nouveau plan de réalisation de la tranche 4 de la ZAC Sud « Les Traisors » repris tel que présenté,

Article 1 : d'approuver le nouveau plan du programme des équipements publics (R. 311-8 code de l'urbanisme) tel que annexé à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 11 voix « Pour », il a été décidé**

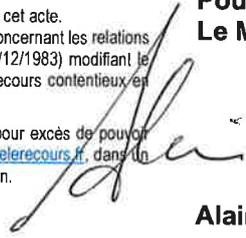
- **D'APPROUVER** la mise à jour du plan du programme des équipements publics de la tranche 4 de la ZAC Sud « LES TRAISORS »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 14 mai 2025
- Affichage en mairie le 14 mai 2025

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,**

  
**Alain BIOLA**



**La Secrétaire de séance,**

  
**Sabine RATIE**